

Tomates bio sous serres chauffées en hiver : quand le goût et la saisonnalité sont sacrifiés !

Le 28 juin dernier le Conseil d'État a abrogé la disposition interdisant la commercialisation des légumes bio cultivés sous serres chauffées avant le 1^{er} mai. Les Agriculteurs bio de Bretagne (Réseau GAB-FRAB) dénoncent la pression des coopératives légumières et leurs méthodes pour industrialiser la bio, reléguant au second plan les défis climatiques. Le Réseau entend mener des actions et en appeler à la vigilance du consommateur dès l'automne.

Légumes d'été en hiver : un non-sens agronomique, économique et écologique

Produire des légumes d'été en hiver est une incohérence; le faire en bio est une hérésie, à contre sens d'un des grands principes de l'agriculture bio, celui du respect des cycles naturels. En plus de remettre en cause la crédibilité de l'ensemble de la filière bio, la décision récente du Conseil d'Etat risque de déstabiliser davantage les marchés, déjà fragilisés, au détriment des maraîchers bio diversifiés, nombreux en Bretagne. Pour Dominique Dubreuil, maraîcher bio à Ploërmel la situation est irrationnelle « *Nous militons pour une bio qui se développe en respectant les cycles naturels, en résumé une bio cohérente. Cette décision aberrante favorise une bio française industrielle dénaturée qui s'affranchit des saisons* ».

Le réchauffement climatique : une réalité lointaine pour les coopératives légumières

Felcoop et Légumes de France (FNSEA) auront donc mis 3 ans pour arriver à leurs fins et industrialiser la bio. Dès l'automne et tout au long de l'hiver les supermarchés pourraient proposer aux consommateurs des légumes bio d'été produits dans des fermes-usines et commercialisés sous des marques comme Prince de Bretagne, Savéol, Solarenn ou encore Océane. Selon Régis Orioux, maraîcher bio à Trémereuc « *Quand on s'affranchit de la saisonnalité, c'est un non-sens climatique. On dit aux gens de faire preuve de sobriété, de baisser leur chauffage et là on encourage des systèmes agricoles incohérents sous prétexte de souveraineté alimentaire !* ».

Des actions prévues à l'automne pour alerter les consommateurs

Pour l'heure, les Agriculteurs bio de Bretagne déplorent que le Conseil d'État ait statué seul et n'ait pas renvoyé le dossier directement à l'Europe qui définit pourtant le cahier des charges de l'agriculture biologique. Pour Fabien Tigeot, président de la FRAB « *Nous allons poursuivre notre lutte par toutes les voies d'actions et de recours possibles pour continuer à défendre une bio cohérente et exigeante* ». Le Réseau GAB-FRAB pourraient également appeler les consommateurs à la vigilance dès cet automne et leur rappeler le rôle qu'ils peuvent jouer pour lutter contre des pratiques agricoles qui participent au réchauffement climatique.

Selon l'ADEME, une tomate produite en Bretagne sous serres chauffées émet 7 fois plus de CO₂ qu'une tomate de saison produite sans chauffage.